



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 octobre 2015, à 15 heures

Président : M. Bowler..... (Malawi)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Université pour la paix

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18047X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 50 de l'ordre du jour : Université pour la paix
(A/70/288; A/C.4/70/L.10)

1. **M. Rojas Aravena** (Recteur de l'Université pour la paix), présentant le rapport sur les travaux réalisés pendant la période 2012-2015, dit que 35 ans après sa création, l'Université conserve plus que jamais sa raison d'être vu la complexité croissante des conflits locaux et internationaux. Les guerres contemporaines conservent certains facteurs géopolitiques de la guerre froide, mais elles n'opposent plus des États. Elles affectent les superpuissances de même que les plus petits pays, et les conflits internes font le plus de victimes. Il est par conséquent nécessaire de réexaminer les causes profondes et le rôle de la globalisation dans les conflits. En conséquence, l'Université pour la paix a pour tâche de contribuer à l'analyse des nouveaux conflits et, par l'intermédiaire de ses programmes d'enseignement postuniversitaire, de recommander des moyens de prévenir, désamorcer et atténuer un conflit. Cela correspond à la vision qui sous-tend la création de l'Université, qui est de rechercher un appui mondial non par la force militaire, mais en créant un groupe de diplômés qui pourront aider à changer un conflit, analyser ses causes et rechercher une paix durable grâce à la collaboration.

2. L'Université offre une variété de cours postuniversitaires et de formation en matière de renforcement des capacités locales et régionales grâce à un enseignement en classe et des cours en ligne, ainsi que des programmes conjoints avec des organismes des Nations Unies et d'autres établissements d'enseignement prestigieux dans le monde entier. Son personnel universitaire et ses étudiants multiculturels et multinationaux ont différentes visions culturelles et modes de pensée, mais ils partagent tous les objectifs tendant à instaurer la paix et la stabilité en créant un monde qui assure la dignité pour tous. Avec plus de 1 600 diplômés dans plus de 100 pays, qui s'efforcent de promouvoir les valeurs fondamentales des Nations Unies en matière de paix, de développement et de droits de l'homme, l'Université a un impact notable dans un monde déchiré par les conflits : 65 % de ses diplômés sont des femmes, œuvrant dans l'important domaine du rôle des femmes dans le maintien de la paix; la majorité des diplômés sont employés dans le secteur public, dans des organisations internationales et dans le secteur civil, et 20 % dans le secteur privé.

3. Dans un monde de plus en plus interconnecté et vulnérable, le maintien de la paix présente un défi fondamental pour tous. Vu les défis académiques et intellectuels que pose la compréhension des causes profondes des nouveaux conflits simultanément internationaux et internes, l'éducation en faveur de la paix et la formation aux techniques d'atténuation des conflits sont essentielles pour améliorer la gouvernance nationale et internationale. Les facteurs culturels, religieux et autres doivent être pris en compte. Alors que l'Université s'efforce d'améliorer l'analyse dans les principaux domaines mis en relief par les Nations Unies, la réalisation des objectifs du développement durable est une condition préalable à la paix et un accord sur les changements climatiques est essentiel pour éviter une catastrophe inimaginable. L'Université a pour mandat d'aller au-delà de l'enseignement, de la formation et du renforcement des capacités des fonctionnaires et de repenser les techniques et les outils pour atteindre ces objectifs.

4. Toutefois, il sera impossible d'y parvenir sans ressources et direction. Une institution permanente ne peut pas être créée sans ressources humaines, financières et matérielles. L'orateur remercie les États Membres, fondations et philanthropes, ainsi que le personnel universitaire et administratif qui ont contribué notablement à l'Université et demande aux États Membres qui n'ont pas ratifié l'Accord international portant création de l'Université pour la paix de le faire. Un appui politique ainsi que des contributions volontaires sont les bienvenus, comme l'a été l'établissement de fonds de bourses permettant aux nationaux des pays contributeurs de recevoir une formation en matière de règlement des conflits et autres questions. L'orateur prie instamment les pays sortant d'un conflit ou faisant face à des divisions politiques d'allouer des ressources financières à la formation postuniversitaire des professionnels qui pourraient alors prévenir de nouveaux conflits et éviter le retour d'anciens conflits.

5. En 2014, il a été procédé à une importante réforme et un audit externe des programmes de maîtrise a réaffirmé la qualité élevée de l'enseignement tout en indiquant les domaines qui pourraient être améliorés. Un accent particulier sera mis sur l'évolution de l'informatique et sur les migrations, le terrorisme et autres situations qui affectent un grand nombre de personnes. L'Université poursuivra également ses efforts pour assurer que son personnel

universitaire adhère aux normes les plus élevées et diffuse les connaissances acquises par l'Université et ses anciens étudiants. Il assure la Commission que l'Université est déterminée à former les générations futures en vue de promouvoir un esprit de compréhension, de tolérance et d'existence pacifique. Par l'intermédiaire de la Commission, il continuera à informer les États Membres des progrès réalisés et des défis rencontrés. Une solide Organisation des Nations Unies et une Université pour la paix dynamique, qui pourront régler les conflits mondiaux grâce à l'éducation en faveur de la paix, seront nécessaires pour créer un monde meilleur.

6. **M^{me} Peñas Domingo** (Première Dame du Costa Rica) dit qu'en qualité de représentante du Costa Rica au Conseil de l'Université pour la paix, dont elle est une ancienne étudiante, elle accueille avec satisfaction le rapport du Recteur. Tous dans cette salle sont conscients de l'insécurité, de l'injustice, de l'inégalité et de l'intolérance générales qui sont en hausse dans de nombreux pays. Le début du siècle a été marqué par une crise et une transition dans la communauté internationale. L'inaction est inacceptable; les défis qui se posent doivent être relevés audacieusement et il convient de donner suite aux informations qui identifient les menaces et peuvent aider à éviter des crises. Bien que les travaux de l'Université soient aujourd'hui plus pertinents que jamais, la paix ne peut pas être instaurée sans y être préparé. La paix et la démocratie découlent d'une socialisation spécifique et de processus idéologiques. Il importe d'œuvrer consciemment et activement en faveur d'une culture de paix et de l'éducation en faveur de la paix, qui tiennent toutes deux une place essentielle au sein de l'Université pour la paix.

7. En outre, vu qu'il ne peut pas y avoir de paix sans développement durable ou dans un monde où la faim et la pauvreté existent, l'Université doit élargir ses responsabilités en matière d'éducation. Reconnaissant publiquement l'influence positive que l'Université a eue sur son développement personnel et professionnel, elle dit que les réformes académiques et la restructuration entreprises par le Recteur afin de consolider l'excellence académique sont conformes à la vision et aux objectifs stratégiques de l'Université qui répondent au contexte international actuel et aux besoins pertinents.

8. **M. Coloma** (Chili) dit que la longue et brillante carrière du Recteur de l'Université pour la paix donne

encore davantage d'importance aux efforts qu'il déploie pour donner un nouvel élan à l'Université. Convaincu du rôle que joue l'éducation dans l'instauration de la paix, le Chili appuie les travaux de l'Université et a coparrainé la résolution. Il souhaite au Recteur et à l'administration un succès continu en ce que concerne la noble cause qu'est la paix.

9. **M. Rojas Aravena** (Recteur de l'Université pour la paix) dit qu'il souhaite réaffirmer que l'Université s'engage à informer l'Assemblée générale comme il convient. En dehors du rapport triennal présenté à la Commission, l'Université a pris du retard pour fournir les informations qui doivent être communiquées annuellement.

Projet de résolution A/C.4/70/L.10 : Université pour la paix

10. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

11. **M. Mendoza** (Costa Rica) présente le projet de résolution au nom des auteurs, auxquels se sont joints le Bangladesh, le Brésil, la Finlande, la Grèce, le Honduras, l'Irlande, la Norvège et Sri Lanka. La résolution, qui contient une modification rédactionnelle mineure au paragraphe 8 du dispositif, revêt une importance particulière à la lumière des anniversaires exceptionnels de l'Organisation des Nations Unies et de l'Université. Elle passe en revue les progrès accomplis par l'Université pour la paix pour s'adapter aux besoins changeants et parvenir à une stabilité financière pendant la période 2012-2015, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/70/288). La résolution contient également des références au Programme de développement durable à l'horizon 2030, que l'Université pourrait aider à mettre en œuvre en formant des professionnels aux compétences dont ont besoin les pays. Il prie à nouveau le Secrétaire général de créer un fonds pour le versement de contributions volontaires afin de consolider la viabilité financière de l'Université et prie instamment les États Membres qui n'ont pas encore signé l'Accord international portant création de l'Université pour la paix de le faire. Les auteurs espèrent que la résolution sera adoptée par consensus.

12. S'exprimant au nom de son pays, il dit qu'en tant que fier pays hôte de l'Université, le Costa Rica a pris d'importantes mesures pour contribuer dans la limite de ses capacités au financement de l'institution,

notamment grâce à une allocation dans le budget ministériel annuel. Rappelant que l'Université ne reçoit pas de fonds du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, il dit que les contributions volontaires des États Membres sont cruciales parce qu'elles permettent à des étudiants du monde entier de s'inscrire à l'Université. Les bourses sont un autre moyen de fournir une formation aux fonctionnaires. Bien que cela soit une question à juste titre complexe dans le climat économique actuel, il reste à espérer que l'Organisation pourra fournir, dans un avenir proche, un financement de base à l'Université.

13. **M^{me} Peñas Domingo** (Première Dame du Costa Rica) dit que, en tant que pays démocratique exempt d'armements et pays hôte de l'Université pour la paix et d'institutions régionales des droits de l'homme, le Costa Rica considère qu'une culture de paix et une éducation en faveur de la paix doivent être des priorités absolues. La paix, comme la guerre, n'est pas un destin historique, mais est un produit des libertés humaines. Depuis sa création, l'Université pour la paix a été gouvernée par les principes de respect, d'harmonie, de compréhension, de tolérance et de coopération. Elle prie donc instamment les États Membres d'œuvrer de concert pour honorer ces principes et, par l'intermédiaire de programmes de bourses et de contributions volontaires, fournir l'appui nécessaire pour mener les activités visant à promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique ou à fournir les ressources humaines qui peuvent aider à développer de nouvelles idées en matière de règlement des conflits.

14. Cela aiderait à renforcer les valeurs les plus nobles de la société en créant des communautés tolérantes et justes, unies par les principes des Nations Unies. En conséquence, le Costa Rica et l'Université ont négocié un protocole additionnel à l'accord du siège, aux termes duquel le pays offrira une contribution annuelle peu élevée mais permanente. La paix ne peut pas être instaurée sans le respect de tous les droits de l'homme fondamentaux, y compris le droit au développement; à long terme, elle ne pourra être garantie que dans des sociétés justes, pluralistes, inclusives, égales, participatives et prospères. L'oratrice réitère l'appel lancé par le Président du Costa Rica à l'Assemblée générale d'œuvrer ensemble et d'aider l'Université pour la paix à s'acquitter de son mandat et à éduquer les dirigeants dont le monde a besoin.

15. *Le projet de résolution A/C.4/70/L.10, tel que modifié, est adopté.*

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/70/20)

16. **Le Président** dit que, au cours des 60 dernières années, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a mis en place une plateforme solide et inclusive pour promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Sa force repose sur un grand nombre d'États membres représentant toutes les régions géographiques du monde. Son rôle unique au sein des Nations Unies est de créer un régime juridique régissant l'espace et de jeter les bases pour un espace et des technologies dont bénéficieront en particulier les pays en développement.

Déclaration du Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

17. **M. Oussedik** (Algérie), s'exprimant en sa qualité de Président du COPUOS et présentant le rapport de sa cinquante-huitième session (A/70/20), dit que l'année 2015 a été marquée par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et par d'autres processus étroitement liés au sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tels que la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) en 2015 et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris.

18. Davantage d'efforts doivent être déployés pour relever les défis posés à l'humanité et au développement durable, protéger l'environnement spatial et assurer la viabilité à long terme des activités spatiales. La réalisation des objectifs de développement durable nouvellement adoptés nécessitera une meilleure gouvernance de l'espace et des structures d'appui à tous les niveaux.

19. Le dernier rapport du COPUOS donne un aperçu exhaustif de ses travaux et de ceux de ses organes subsidiaires au cours de la cinquante-huitième session. Bien que la session ait été difficile, un esprit de débat ouvert a prévalu, permettant au COPUOS de prendre plusieurs décisions sur ses travaux de fonds.

20. Au début de 2015, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique ont considérablement progressé. Le bureau du COPUOS est reconnaissant aux présidents des sous-comités et de leurs groupes de travail pour l'excellente manière dont ils ont dirigé les travaux cette année. Le Sous-Comité scientifique et technique a créé le groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et le Réseau international d'alerte aux astéroïdes pour donner suite aux recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs; deux des groupes d'experts du Sous-Comité ont été créés pour examiner l'espace et la santé mondiale et la météorologie spatiale dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

21. Le Groupe de travail du Sous-Comité juridique chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a progressé dans la rédaction d'un accord sur les mécanismes internationaux de coopération pour l'espace extra-atmosphérique qui servira de base à la communauté internationale lors de l'examen en 2017 du cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique). Le Sous-Comité juridique est également convenu d'ajouter à son ordre du jour la gestion du trafic spatial et l'application du droit international aux activités des petits et très petits satellites.

22. Les travaux du Groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique sur la viabilité à long terme des activités spatiales progressent, de même que ceux du COPUOS sur un concept plus large de la sécurité spatiale, notamment en examinant le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales pour identifier celles de ses recommandations qui pourraient permettre d'assurer la sûreté des opérations spatiales et la viabilité à long terme des activités spatiales.

23. Les principales nations spatiales et les nations spatiales émergentes doivent maintenir des relations et un dialogue pour accroître la coopération internationale et les efforts de renforcement des capacités en faveur des pays en développement afin d'assurer le succès de ces efforts. En même temps, le programme spatial

devient plus complexe et la nature des activités spatiales évolue pour refléter ces réalités. Dans ce contexte, la Commission devrait examiner les moyens de renforcer le rôle du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales au sein du système des Nations Unies et de la communauté spatiale mondiale.

24. Les activités spatiales ayant beaucoup évolué depuis le début du siècle, il serait bon que la communauté spatiale mondiale fasse le bilan de ce qui a été accompli et réfléchisse à ce que pourrait réserver l'avenir. À sa dernière session, le COPUOS a approuvé le plan de travail pour le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) et la création du Comité directeur pour préparer la session de 2018.

25. En 2015, la communauté internationale a célébré le cinquantième anniversaire de la première sortie dans l'espace par un être humain – le cosmonaute russe Alexey Leonov; au cours de sa dernière session, le COPUOS a eu le privilège de l'entendre parler de cette réalisation remarquable. De plus, à l'occasion du dixième anniversaire du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, le COPUOS s'est félicité des progrès notables continus accomplis par ce Comité et par le Forum des fournisseurs; le Comité international est devenu une des instances les plus importantes créées par la Commission.

26. Le COPUOS devrait commémorer la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, qui est un des mécanismes les plus importants parmi les traités des Nations Unies relatifs à l'espace pour s'acquitter des obligations découlant des traités. C'est le quarantième anniversaire de la Convention, qui, conjointement à la résolution 1721 (XVI) B de l'Assemblée générale, forme la base pour l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. Le COPUOS a noté la pertinence de l'ensemble de ce mécanisme d'immatriculation au cours des discussions sur l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique et la sûreté des opérations spatiales.

27. La coordination aux niveaux régional et interrégional est essentielle pour faciliter les efforts conjoints visant à promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le COPUOS souligne le rôle des organisations et mécanismes régionaux pour

fournir une plateforme à une coordination et une coopération renforcées entre les pays spatiaux et les pays spatiaux émergents et pour former des partenariats entre les fournisseurs et les utilisateurs de services spatiaux. À cet égard, le COPUOS se félicite des activités et des programmes réalisés par l'Agence spatiale européenne et par le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et la Conférence de l'espace pour les Amériques.

28. La communauté internationale célèbre également le dixième anniversaire de la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales, mécanisme de coordination qui est devenu une importante plateforme pour les efforts régionaux de coopération conformément aux objectifs du COPUOS. Sous les auspices de l'Union africaine, les pays africains ont également accompli des progrès considérables dans l'élaboration d'une politique spatiale africaine.

29. Le COPUOS tient à exprimer ses remerciements au Bureau des affaires spatiales pour l'excellent appui qu'il a fourni à leurs entreprises conjointes. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) continuent de jouer un rôle crucial dans les travaux du Comité. Le COPUOS se félicite également de l'engagement continu du Bureau aux efforts de renforcement des capacités en matière de droit et politiques spatiaux.

30. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales est le mécanisme central de coordination pour les activités spatiales dans le système des Nations Unies et exécute ses activités de coordination sous la direction du Bureau. Le COPUOS a également pris note d'autres initiatives réalisées sous ces auspices tels que le Colloque aérospatial organisé conjointement par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Bureau des affaires spatiales, tenu à Montréal (Canada) en mars 2015, et, en avril 2015, la publication conjointe du Bureau et de l'Union internationale des télécommunications sur l'immatriculation des objets spatiaux et la gestion des fréquences de petits et très petits satellites.

31. Le COPUOS souligne le rôle clef que jouent les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, pour renforcer

les efforts de coopération. Les centres possèdent des infrastructures solidement établies pour dispenser une formation avancée en sciences et technologies spatiales et ont des programmes d'enseignement fructueux et durables. De même, le réseau mondial de bureaux d'appui régionaux d'UN-SPIDER renforce les efforts régionaux de coordination dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

32. Le COPUOS prend également note avec satisfaction du rôle de plus en plus central du Bureau des affaires spatiales dans le système des Nations Unies en ce qui concerne la gestion de plusieurs éléments essentiels de l'ordre juridique des activités spatiales. Vu le nombre croissant de pays et acteurs spatiaux et non spatiaux qui participent à des activités spatiales, il importe que le COPUOS dans son ensemble continue d'évaluer son rôle et ses travaux dans l'environnement mondial en évolution constante. Le cinquantième anniversaire de la première Conférence UNISPACE offre l'occasion d'examiner l'état actuel du COPUOS et de formuler son rôle futur à un moment où aussi bien les acteurs gouvernementaux que non gouvernementaux explorent davantage l'espace et réalisent de plus en plus d'activités spatiales.

33. **M. Bamrungphong** (Thaïlande), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'Association demeure déterminée à coopérer étroitement avec le COPUOS et le Bureau des affaires spatiales et félicite les membres du Comité de leurs excellents travaux tels que présentés dans le rapport de la cinquante-huitième session du Comité. L'ASEAN est convaincue que la technologie spatiale et ses applications offrent les outils indispensables pour trouver une solution viable à long terme à de nombreux problèmes du développement et contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ASEAN se félicite des délibérations continues sur l'utilisation de la technologie spatiale pour le développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

34. Vu que la région de l'Asie et du Pacifique est la région du monde la plus exposée aux catastrophes, l'ASEAN est consciente de la valeur des technologies spatiales pour renforcer la prévention, les interventions d'urgence et l'atténuation des risques de catastrophe. Les données précieuses dérivées de telles technologies

aident à améliorer les systèmes d'alerte rapide et permettent aux opérations de recherche et de sauvetage de sauver plus de vies. L'ASEAN se félicite de l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui attache clairement beaucoup de prix à la technologie spatiale.

35. Le développement et l'application des technologies spatiales nécessitent un capital humain et des investissements financiers importants, ce qui a empêché de nombreux pays en développement de tirer pleinement parti des bénéfices des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

36. L'ASEAN appuie les efforts déployés pour renforcer le cadre de gouvernance pour les activités spatiales, suivant de près les consultations sur le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace proposé par l'Union européenne. Elle réitère que toute discussion visant à déterminer les principes juridiques pour les activités spatiales doit être le produit d'un processus transparent et intergouvernemental inclusif sous les auspices des Nations Unies et doit être ancrée sur le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et d'un accès égal pour tous les États. En particulier, l'ASEAN souligne que les activités spatiales doivent demeurer exclusivement pacifiques. La communauté internationale doit s'employer assidûment à prévenir une course aux armements dans l'espace.

37. L'ASEAN réitère ses préoccupations concernant les débris spatiaux, qui menacent gravement les communications et toutes les nations, peuples et industries qui dépendent lourdement de leur utilisation. Elle prie instamment le Sous-Comité scientifique et technique de continuer à discuter des mesures d'atténuation et encourage tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'appliquer volontairement les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du COPUOS.

38. L'ASEAN a pris un certain nombre de mesures pour encourager une coopération régionale plus étroite dans le domaine des techniques spatiales. Le Sous-Comité des techniques et applications spatiales de l'ASEAN a récemment approuvé la création du Centre régional de formation à la technologie spatiale en Thaïlande. Les principaux objectifs du Centre sont de renforcer les capacités spatiales des pays de l'ASEAN, de partager les installations de techniques spatiales et les applications pertinentes, et de mettre en place une

plateforme pour le transfert des technologies, le renforcement des connaissances et le développement des ressources humaines entre les pays. L'ASEAN a également accueilli un certain nombre de conférences et ateliers internationaux sur l'espace extra-atmosphérique. L'ASEAN est prête à travailler avec le COPUOS, les États Membres et les parties prenantes compétentes afin que l'espace ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques.

39. S'exprimant au nom de son pays, M. Bamrungphong dit qu'en tant que membre actif du COPUOS, la Thaïlande s'est toujours efforcée de promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace en vue d'améliorer le bien-être de son peuple. Sous le patronage de Sa Majesté le Roi Bhumibol Adulyadej, un programme d'enseignement à distance offre aux écoles, institutions professionnelles, universités et au public des émissions éducatives transmises par satellite. En outre, un certain nombre de projets royaux appliquent des données spatiales à la gestion de l'eau et des terres, qui permettent d'améliorer la productivité agricole des terres agricoles et les moyens de subsistance des agriculteurs thaïlandais.

40. Comme le montre la présentation exhaustive qu'elle a faite cette année à la session du COPUOS, la Thaïlande attache une grande importance à sa politique spatiale. En mai 2015, le Gouvernement royal thaïlandais a approuvé un plan quinquennal pour l'élaboration et le lancement du deuxième satellite thaïlandais d'observation de la Terre en 2016-2020 afin de renforcer l'infrastructure scientifique et technologique et donner un élan à la capacité économique, sociale et environnementale de la Thaïlande. Le deuxième satellite fournira dans au moins cinq langues des images satellitaires et des informations géographiques concernant la surveillance des sols cultivés, la gestion des risques, les ressources naturelles, l'infrastructure et la sécurité nationale. De plus, sous les auspices de l'Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales, le Space Krenovation Park de la Thaïlande sert actuellement de centre de développement des capacités pour la technologie spatiale, les opérations géo-informatiques, le renforcement et le transfert des connaissances et l'établissement d'entreprises dans le domaine spatial.

41. **M. González Franco** (Paraguay), s'exprimant au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de ses États associés, dit que le

dernier rapport du COPUOS confirme son rôle en tant que garant des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique grâce à ses travaux scientifiques, juridiques et techniques et sa promotion d'un dialogue et d'un échange d'informations au niveau international. Le MERCOSUR reconnaît le droit souverain de chaque État de participer à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, ainsi que de jouir des avantages qu'une telle utilisation peut apporter. Le MERCOSUR s'engage à respecter les principes régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier l'accès à l'espace sur une base d'égalité; la reconnaissance que l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes ne peuvent pas faire l'objet d'une appropriation nationale de toute sorte que ce soit; la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique qui constitue le patrimoine de l'humanité; et la coopération régionale dans le développement des activités spatiales, ce qui implique pour la région du MERCOSUR la poursuite de la Conférence de l'espace pour les Amériques, avec l'appui du groupe international d'experts et du secrétariat temporaire de la Conférence de l'espace.

42. Étant donné que beaucoup de progrès ont été accomplis dans l'utilisation de la technologie spatiale dans de nombreux domaines, il importe d'assurer que tous les pays, en particulier les pays en développement, ont accès à ces progrès grâce à la coopération internationale et interrégionale sous forme de programmes et de renforcement des capacités dans les domaines scientifiques et techniques. Le MERCOSUR réitère sa détermination d'appuyer les efforts déployés par le Comité pour garantir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, diffuser la science spatiale et, par-dessus tout, mettre en place un cadre juridique relatif à l'espace extra-atmosphérique qui tienne compte des besoins spécifiques des pays en développement.

43. **M. Bylica** (Observateur pour l'Union européenne) dit que sa délégation appuie l'examen des demandes d'admission au COPUOS dans leur ensemble et appuie la candidature d'El Salvador, des Émirats arabes unis, d'Israël, d'Oman, du Qatar et de Sri Lanka. L'espace est un facteur de croissance économique et d'innovation au profit de tous les pays. Les activités et techniques spatiales aident à relever des défis de taille, tels que ceux posés par les changements climatiques, la gestion des catastrophes, la santé et la protection de l'environnement et l'insuffisance des ressources et

stimulent la compétitivité industrielle bien au-delà du secteur spatial, contribuant à la création d'emplois et au développement socioéconomique dans presque tous les secteurs économiques mondiaux. L'Union européenne a développé des capacités spatiales solides et uniques qui lui permettent de participer aux principales entreprises spatiales.

44. Les premières priorités de la politique spatiale européenne sont les systèmes mondiaux de navigation et l'observation de la Terre et sont représentées par les programmes phares Galileo et Copernicus. L'Union européenne finance le programme Galileo, un système mondial de navigation par satellite qui fournit une localisation mondiale extrêmement précise, et le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS). À ce jour, l'Union européenne a plus de 250 installations d'approche d'atterrissage basées sur EGNOS, qui sont disponibles dans plus de 110 aéroports. Les techniques agricoles de précision sont un autre domaine dans lequel l'Union européenne utilise largement l'EGNOS.

45. Copernicus, le programme à long terme d'observation et de surveillance de la Terre de l'Union européenne, anciennement connu sous le nom d'Initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES), est un programme axé sur l'utilisateur sous contrôle civil qui comprend le lancement de satellites d'observation de la Terre et l'actualisation des services de surveillance de l'atmosphère, du milieu marin et des terres, des changements climatiques, de gestion des situations d'urgence et de sécurité. Le Service de gestion des situations d'urgence de Copernicus fournit une alerte avancée en cas d'inondations et de feux de forêt et des cartes fiables tirées d'images satellitaires pour évaluer l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine et y répondre dans le monde entier.

46. Les données et les services de Copernicus sont mis gratuitement à la disposition des institutions de l'Union européenne, des autorités des États Membres, du secteur privé, des partenaires internationaux, de la communauté scientifique mondiale et des citoyens. Ils sont également un atout important pour l'élaboration aux niveaux local et mondial des politiques relatives au climat et à l'environnement et dans des domaines tels que la sûreté et la sécurité maritimes, l'agriculture, la prévention et la gestion des catastrophes et la planification urbaine et des infrastructures.

47. La recherche, qui est un élément clef des activités spatiales de l'Union européenne, est appuyée par le Programme-cadre Horizon 2020 pour garantir que l'espace demeurera accessible et sûr à long terme. À cette fin, il importe d'assurer l'approvisionnement en technologies et composantes spatiales clefs ayant un bon rendement et d'un coût abordable. Il est également impératif de promouvoir la capacité industrielle et la préparation à l'application des technologies ainsi que la capacité d'apprécier la situation dans l'espace afin de faire face à des menaces telles que les débris spatiaux. La coopération internationale en matière de recherche et d'innovation fait partie des engagements mondiaux clefs de l'Union européenne et joue un rôle important dans son partenariat avec les pays en développement, qui sont souvent affectés de manière disproportionnée par les défis mondiaux.

48. Actuellement, la prolifération de débris spatiaux dangereux pose d'importants problèmes pour l'environnement spatial, qui requièrent un engagement sérieux et à bref délai des États membres pour assurer une plus grande sûreté, sécurité et viabilité dans ce domaine.

49. Le projet code de conduite international pour les activités menées dans l'espace, volontaire et non contraignant, proposé par l'Union européenne en 2007, encourage l'adoption de mesures de transparence et de confiance qui renforceraient la sécurité et assureraient la viabilité de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Il a déjà été procédé à trois séries de consultations ouvertes à tous, transparentes et inclusives sur ce document et de nombreux participants aux consultations tenues en 2014 ont exprimé leur désir de passer de la phase consultative à la négociation. Bien que les discussions sur cette question, auxquelles a procédé l'Union européenne au Siège des Nations Unies en juillet 2015 aient réuni de nombreux participants et aient été riches et substantielles, la délégation de l'Union européenne regrette que les négociations n'aient pas encore commencé. M. Bylica est toutefois convaincu que ces délibérations aideront la communauté internationale à aller de l'avant.

50. L'Union européenne continue de penser que les nations spatiales responsables doivent s'efforcer de parvenir à un accord sur tous les principes clefs visant à préserver l'espace pour le bien de l'humanité, et elle espère que toutes les nations appuieront une telle initiative avec un sentiment d'urgence et de

responsabilité partagé. Elle espère également que des efforts plus grands seront déployés pour faciliter les négociations futures sur le projet de code de conduite international.

51. L'Union européenne appuie également les travaux réalisés par le Sous-Comité juridique en 2015 et se félicite du nouvel accent mis par celui-ci sur la gestion du trafic spatial et l'application du droit international aux activités des petits satellites. Elle apprécie également les travaux du Groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique chargé d'étudier la viabilité à long terme des activités spatiales.

52. **M. Alday** (Mexique) renouvelle l'appel lancé par son Gouvernement pour une coopération internationale, régionale et interrégionale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi que de la recherche et de la diffusion des informations à ce sujet. La politique étrangère du Mexique dans ce domaine a pour objectif global de promouvoir et de renforcer la coopération dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de renforcer le régime juridique pertinent. En conséquence, afin de promouvoir la coopération et une plus grande transparence et confiance dans les activités spatiales, le Mexique est en faveur de l'application universelle des dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, auxquels il est partie. Les États qui n'ont pas ratifié ou mis en œuvre les traités devraient envisager de le faire afin de renforcer le régime juridique international actuel.

53. Vu l'importance que le Mexique attache à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il continuera d'appuyer les initiatives en faveur de l'élaboration d'un instrument international juste, viable, vérifiable et juridiquement contraignant visant à préserver l'espace comme patrimoine commun de l'humanité. Le recours à des instruments non contraignants, tel que le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace, ne doit pas remplacer des négociations sur des instruments multilatéraux juridiquement contraignants et, en tant que tel, devraient viser à assurer que les activités spatiales demeurent pacifiques, conformément au droit international. Le Mexique est préoccupé par le fait que dans l'intérêt de préserver la sécurité de quelques pays, des précédents pourraient être établis qui permettraient l'utilisation de l'espace à des fins hostiles. La sécurité internationale est indifférenciée et

la sécurité d'un État ou d'un groupe d'États ne doit pas nuire à la sécurité mondiale.

54. L'espace doit demeurer ouvert à tous les États et son exploration et son utilisation doivent avoir des fins pacifiques. Le COPUOS a fait pression pour que ce mandat demeure inchangé, conformément aux principes juridiques du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, doivent être interdites et éliminées, quel que soit leur catégorie ou leur emplacement. Le Mexique rejette donc le déploiement de toute arme dans l'espace. Le COPUOS et ses sous-comités fournissent des plateformes exceptionnelles pour concentrer l'attention du monde sur l'utilité des applications spatiales pour faire progresser le développement durable et surmonter les défis humains qu'il présente. Il importe de demeurer prêt à développer de nouvelles capacités et d'assurer une coordination étroite entre le COPUOS et les organismes intergouvernementaux compétents.

55. **M^{me} Archinard** (Suisse) dit que le COPUOS est une plateforme exceptionnelle de collaboration internationale dans le domaine spatial. La Suisse remercie le Bureau des affaires spatiales pour le soutien qu'il apporte aux travaux du COPUOS et son engagement au sein de l'Organisation tout entière, notamment les efforts qu'il a déployés dans le cadre de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et de la préparation des objectifs de développement durable. Les données et les services provenant des satellites fournissent aujourd'hui des informations irremplaçables dans de nombreux domaines du développement, notamment l'accès à l'eau, la planification agricole, les changements climatiques et la gestion des catastrophes. La délégation suisse se félicite de la préparation des manifestations commémoratives prévues pour célébrer en 2018 le cinquantième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE I) en vue de renforcer le rôle de l'Organisation et sa visibilité dans la promotion des utilisations pacifiques de l'espace.

56. Les défis émergents posés à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique comprennent un nombre constamment croissant d'objets et de débris en orbite autour de la Terre, qui représentent une menace pour les satellites, et la capacité technologique croissante

d'interférer avec les opérations satellitaires. Pour relever ces défis, la communauté internationale doit renforcer le cadre normatif afin de préserver la sécurité et la stabilité dans l'espace et la sûreté et la viabilité des activités spatiales à long terme. La délégation suisse accueille donc avec satisfaction les progrès accomplis par le COPUOS dans la rédaction du projet de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. La formation du consensus dans l'élaboration de telles lignes directrices n'est pas chose facile et le groupe de travail compétent doit poursuivre ses efforts. La délégation suisse espère qu'un ensemble de lignes directrices pourra être présenté à l'Assemblée générale en 2016 comme prévu.

57. La Suisse est d'avis que la communauté de l'espace et la communauté du désarmement doivent travailler de manière cohérente et coordonnée en ce qui concerne les questions intersectorielles que sont la sécurité de l'espace et la viabilité des activités spatiales, et se félicite donc de la prochaine réunion ad hoc commune de la Première et de la Quatrième Commissions. Elle encourage également une collaboration plus étroite entre le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement en ce qui concerne les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique et elle réaffirme son appui à l'adhésion des six États au COPUOS.

58. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) dit que son Gouvernement engage avant tout la communauté internationale à empêcher que l'espace ne devienne le prochain théâtre d'une course aux armements, car une telle militarisation poserait une grave menace à l'humanité. Le seul moyen de prévention est d'adopter des normes juridiques internationales qui interdisent expressément le déploiement d'armes – en particulier d'armes nucléaires – dans l'espace. Les États Membres devraient négocier et adopter un instrument juridique réglementant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à la suite d'un dialogue constructif entre le COPUOS, son Sous-Comité juridique et la Conférence du désarmement. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence doit jouer un rôle de premier plan dans la prévention de la militarisation de l'espace.

59. L'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée menacée de saturation. Son potentiel exceptionnel d'utilisation dans des programmes

sociaux universellement bénéfiques ne devrait pas être amoindri par une commercialisation débridée de l'espace, orchestrée par une poignée d'États et d'acteurs privés : le scénario selon lequel plusieurs paient le prix de l'utilisation sans discrimination et l'exploitation excessive des ressources par quelques-uns – comme cela s'est passé dans le cas de l'environnement – doit être évité dans l'espace. Cuba condamne l'usage abusif de l'orbite par l'utilisation de satellites d'espionnage pour obtenir des informations au détriment d'autres États et réitère sa préoccupation devant le nombre croissant de tels satellites, qui entrent en collision avec d'autres objets spatiaux et créent plus de débris spatiaux. La réduction des débris spatiaux est essentielle à l'avenir des activités spatiales. Un accès équitable à l'espace doit être garanti à tous les États Membres, indépendamment de leur niveau de développement scientifique ou économique, en accordant une attention particulière aux besoins et aux intérêts des pays en développement.

60. Il est particulièrement impératif de définir et délimiter l'espace extra-atmosphérique. Le Sous-Comité juridique devrait se concentrer sur les aspects théoriques du sujet et sur les lacunes du droit de l'espace, au lieu de se limiter – comme certains États le prétendent – aux aspects pratiques, qui pourraient fournir une véritable plateforme pour l'éventuelle militarisation de l'espace. Cuba est préoccupée par les tentatives de certains États de promouvoir des négociations sur les activités spatiales en dehors du cadre des Nations Unies.

61. Cuba a signé une déclaration commune avec la Fédération de Russie, en juillet 2014, sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace et espère que d'autres États en feront de même pour éviter une course aux armements dans l'espace. Cuba accueille avec satisfaction le projet de traité révisé relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui a été présenté à la Conférence du désarmement par la Fédération de Russie et la Chine.

62. Malgré des difficultés économiques dues principalement à un blocus cruel, Cuba continue de mettre au point des applications et des recherches spatiales à des fins pacifiques. L'utilisation de photos à haute résolution dans le domaine de la météorologie a contribué à mettre en place des systèmes de prévision météorologique, y compris des systèmes de détection

des incendies et de prévention des ouragans et des inondations. Cuba accorde une importance déterminante aux systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle, notamment en raison de son expérience considérable dans le domaine, et apprécie sa coopération avec les autres pays de la région.

63. Bien que tous les États aient le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, cela demeure une utopie pour la plupart des pays en développement. La coopération internationale est donc d'autant plus urgente, en particulier dans les domaines de l'échange de données, du renforcement des capacités et du transfert des technologies. Le COPUOS est une plateforme idéale pour la coopération internationale dans les applications dérivées des techniques spatiales dans les domaines portant notamment sur la sécurité alimentaire, l'eau et la gestion des ressources et des catastrophes.

64. **M. Al Rashedi** (Émirats arabes unis) dit que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient englober la promotion du développement durable, ce qui nécessite la coopération entre les peuples et l'utilisation des applications spatiales dans les domaines des communications, de l'observation de la Terre et de la navigation, qui jouent un rôle de plus en plus important pour assurer un accès universel aux gains économiques et sociaux, améliorer la gestion des ressources naturelles et lutter contre les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les autres grands problèmes du moment.

65. Sa délégation reconnaît le rôle clef du Bureau des affaires spatiales, ainsi que celui du COPUOS et de ses sous-comités en matière de coordination et apprécie grandement les travaux du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Ces organes devraient continuer à renforcer les capacités spatiales de tous les pays, tant développés qu'en développement. L'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient être élargies à long terme et la coopération internationale devrait être renforcée afin de promouvoir le transfert des technologies spatiales et le partage des connaissances spécialisées relatives à l'espace en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

66. Le droit de l'espace devrait être renforcé en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace, et les États devraient mener leurs activités spatiales de

façon responsable et transparente afin de renforcer la confiance et assurer la sécurité de l'espace.

67. La communauté internationale devrait également accorder l'attention voulue au grave danger que pose à la planète l'augmentation des débris spatiaux provenant des missions spatiales, en particulier celles utilisant des sources d'énergie nucléaire. Son Gouvernement appuie les efforts visant à formuler des directives relatives à la réduction des débris spatiaux qui permettront de définir une stratégie d'avenir.

68. Les Émirats arabes unis ont mis en place une Agence spatiale nationale chargée de superviser le secteur spatial, promouvoir la formation et la recherche, développer des programmes spatiaux, nouer des partenariats stratégiques aux niveaux régional et international et participer à des forums internationaux relatifs à l'espace.

69. Les Émirats arabes unis ont également investi dans la société de communication ALIA SAT, l'un des systèmes spatiaux les plus avancés dans la région arabe, qui fournit des services fiables, des émissions de télévision de qualité et une connexion Internet haut débit. L'Institution for Advanced Science and Technology des Émirats a déjà lancé deux satellites d'observation de la Terre, le DUBAI SAT-1 et le DUBAI SAT-2, et est sur le point d'en lancer un troisième, le KHALIFA SAT, conçu et fabriqué dans le pays par des ingénieurs et des techniciens des Émirats. Le programme spatial du Gouvernement vise à tirer parti des technologies spatiales pour appuyer les travaux dans des domaines tels que la gestion des ressources nationales, la planification urbaine, les transports, la logistique, la météorologie et la lutte contre les changements climatiques. Les Émirats arabes unis sont attachés à la coopération internationale, comme le montre leur demande d'admission au COPUOS et leur ratification de nombreux instruments internationaux relatifs à l'espace. Une telle coopération est essentielle pour promouvoir l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, notamment en ce qui concerne l'assistance humanitaire et la gestion des catastrophes.

70. Ayant déjà accueilli de nombreuses conférences internationales relatives à l'espace, les Émirats arabes unis doivent accueillir un Forum de haut niveau, intitulé « L'espace comme moteur de développement socio-économique durable » en novembre 2015, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, et le

deuxième Séminaire sur l'aviation internationale et l'environnement, en mars 2016, en coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et le Bureau des affaires spatiales.

71. **M^{me} Defeis** (Saint-Siège) dit qu'il est impératif que tous les peuples bénéficient de l'ouverture de l'espace extra-atmosphérique à la recherche scientifique et pacifique. Les satellites fournissent des services utiles pour les activités quotidiennes des populations et à long terme pour la protection de la planète. La collecte de données par satellite est essentielle pour répondre rapidement aux crises humanitaires et gérer efficacement les catastrophes. Étant donné leur utilité universelle, les services offerts par les techniques spatiales doivent être mis autant que possible à la disposition de tous les pays et de tous les peuples. Sa délégation est parfaitement consciente des obstacles qui se posent à un accès universel, notamment les questions relatives à la propriété intellectuelle et les énormes coûts en capital de l'exploration spatiale, qui nécessitent un retour sur investissement. Toutefois, l'espace est actuellement un engin économique énorme et contient des technologies de l'information et des communications potentiellement bénéfiques à tous sans exception. Les États doivent œuvrer de concert pour assurer que ces avantages ne deviennent pas encore une autre cause de l'accroissement de la disparité sociale et économique, mais plutôt une ressource partagée qui contribue au développement durable de la communauté mondiale tout entière.

72. La délégation du Saint-Siège est préoccupée par le fait que la technologie spatiale pourrait être manipulée ou attaquée pour causer un chaos ou même des catastrophes désastreuses. Par l'intermédiaire de sa confédération d'organisations et de personnel, le Saint-Siège fournit une assistance d'urgence et une aide humanitaire dans toutes les parties du monde. Caritas Internationalis, organisation officielle de l'action humanitaire et de développement de l'Église catholique, est composée d'une confédération d'organisations nationales œuvrant dans plus de 200 États et territoires, vouée à servir les peuples quelle que soit leur race ou leur religion. Étant donné sa présence permanente locale dans les zones du monde les plus exposées aux catastrophes, le réseau peut intervenir, et intervient déjà, rapidement et efficacement pour remédier aux conséquences des catastrophes et de la violence. Il est évident que tout

acte hostile contre les systèmes satellitaires pourrait affecter gravement les services de secours en cas d'urgence tels que la police, les ambulances et les pompiers. Sa délégation espère que l'élaboration d'un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace assurera une utilisation plus juste et plus sûre de l'espace.

La séance est levée à 17 h 15.